Case FRC 2406

PROJET DE DÉCRET

Portant nomination aux emplois vacans dans l'armée, et qui sont au choix de la Convention nationale;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LA Convention nationale, sur la proposition du comité de salut public, nomme à quatre cent un emplois vacans dans l'armée, et qui sont à sa disposition, les citoyens ci-après :

INFANTERIE.

Troisième demi-brigade.

A une compagnie, Rapin.

Lieutenant, ancien et brave militaire, ayant rempli avec distinction tous les emplois qui lui ont été confiés.

Md W 4571

Quatrième demi-brigade.

A une sous-lieutenance, Thevenet.

Sixième demi-brigade.

A une compagnie, Bidaut-Salins. — A une sous-lieutenance, Lesieur.

Le premier, lieutenant au bataillon du Jura.

Le second, sergent au cent-cinquième régiment, sans emploi, comme nommé adjudant-sous-officier d'un bataillon de pionniers, dont la formation ne comporte point d'adjudant.

Neuvième demi-brigade.

A une lieutenance, Launay. — A une sous-lieutenance, Bureau, dit Thevenost.

Le premier, sous-lieutenant, officier de mérite, estimé de son corps par ses actes de bravoure et plusieurs traits héroïques.

Le second, instructeur de mérite : capacité, intelligence, zèle à former les recrues.

Dixième demi-brigade.

A deux compagnies, Thierry et Triquet. — A deux lieutenances, Lacour et Césard. — A deux sous-lieutenances, Challuau et Leblanc.

Les deux premiers, lieutenans, recommandables par des traits de bravoure; les deux seconds, sous-lieutenans; et le cinquième et le sixième, sergens-majors, présentés par le corps comme dignes d'avancement par leur conduite, leur bravoure et leur intelligence.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Douzième demi-brigade.

A deux sous-lieutenances, Millot et Théodore-Cosme Bellier.

Le premier, sergent dans la cent cinquante-quatrième demi-brigade, présenté pour traits de bravoure, et sur bons témoignages en sa faveur.

Le second, indiqué par le corps, comme méritant cet emploi, et agréé par le comité.

Vingtième demi-brigade.

A une sous-lieutenance, Forestier.

Sergent-major, présenté par le chef de brigade, pour trait de bravoure à l'attaque de Vinay, le 28 fructidor : bonne conduite et instruction.

Vingt-deuxième demi-brigade.

A une lieutenance, Buscail. — A une sous-lieutenance, Bolle.

Le premier, adjoint à l'état-major, nommé à cette lieutenance par le représentant du peuple Beffroi, sauf confirmation.

Le second, adjoint aux adjudans généraux, et, comme tel, devant appartenir à un corps.

Vingt-cinquième demi-brigade (Italie).

A deux lieutenances, Drouot et Leclerc. — A deux sous-lieutenances, Xavier et Micognet.

Le premier, sous-lieutenant dans la quarante-unième demi-brigade, aide-de-camp du général Desaix : patriotisme, talens et bravoure.

Le second, sous-lieutenant, long-temps sergent-major et adjudant, a rempli ces deux fonctions avec exactitude, intelligence et bravoure.

Le troisième, sergent-major désigné par le chef de brigade, comme exact à ses devoirs, et parlant l'allemand.

Le quatrième, au témoignage du même chef de brigade, mérite de l'avancement.

Vingt-sixième demi-brigade (Sambre-et-Meuse).

A une compagnie, Lecaillette. — A une lieutenance, Henselmense. — A une sous-lieutenance, Collignon.

Le premier, ancien militaire, bon tacticien, ex-chef de millerie à l'école de Mars, et l'un des cent trente-six aides-de-camp.

Le second, réintégré lieutenant-adjoint dans son corps.

Le troisième, sergent-major, présenté par le corps, réunit toutes les qualités propres à un bon officier.

Vingt-huitième demi-brigade (Côtes de Cherbourg).

A une compagnie, Lalonde. — A une sous-lieutenance, Houard.

Le premier, lieutenant, et le second adjudant sous-officier; présentés par le corps comme instruits et susceptibles d'avancement.

Trente-troisième demi-brigade.

A une sous-lieutenance, Desbordes.

Réintégré comme sous-lieutenant.

Trente-quatrième demi-brigade (Sambre-et-Meuse).

A deux lieutenances, Legolias et Islain. — A une sous-lieutenance, Lacour.

Le premier, lieutenant en remplacement d'un prisonnier de guerre, et par cette raison exposé à rétrograder.

Le second, instructeur de son bataillon, zélé pour son métier, s'est conduit, dans toutes les affaires, avec beaucoup de courage et d'énergie, et notamment à celle d'Arlon.

Le troisième, d'une grande activité, ponctuel à ses devoirs, intelligent, bon instructeur et d'un patriotisme épuré.

Tous trois présentés par le corps.

Trente-neuvième demi-brigade.

A une compagnie, Nicolas. — A une sous-lieutenance, Bouvier.

Le premier, ex-capitaine au neuvième bataillon du Bec-d'Ambès, réintégré.

Le second, ex-lieutenant en la quarante-cinquième demi-brigade, réintégré.

Quarantième demi-brigade.

A une sous-lieutenance, Laforêt.

Ex-capitaine au deuxième bataillon de réquisition de la Sarthe, sans emploi par l'effet de l'incorporation de son bataillon.

Quarante-unième demi-brigade (Rhin).

A une compagnie, Lecointe. — A deux lieutenances, Chapuis et Boissard. — A une sous-lieutenance, Mequillet.

Le premier, lieutenant, a fait trois campagnes en Corse, et s'est trouvé au blocus de Landau.

Le second, sous-lieutenant, a fait toutes les campagnes de la liberté, à l'armée du Rhin, et s'est trouvé au même blocus de Landau.

Le troisième, sous-lieutenant, est proposé pour l'étendue de ses connoissances, ses mœurs, sa conduite et son républicanisme.

Le quatrième, sergent-major, a fait toutes les campagnes de la liberté, a reçu dix-neuf coups de sabre dans une affaire devant Saverne, et un coup de feu à l'épaule droite, au blocus de Landau.

Quarante-deuxième demi-brigade.

A quatre lieutenances, Dhautefaye, Beraut, Verteuil et Champein. — A une sous-lieutenance, Lortat.

Le premier, ex-lieutenant au quatre-vingt-quatrième régiment d'infanterie, réintégré.

Le second, *idem*, au quatrième bataillon de Rhône-et-Loire, remplacé dans son corps par suite de maladie, réintégré.

Le troisième, *idem*, au dix-neuvième régiment d'infanterie, dans la trente-huitième demi-brigade, réintégré.

Le quatrième, sous-lieutenant, présenté par le conseil d'administration, comme ayant des talens militaires et une bonne conduite.

Le cinquième, ex-sous-lieutenant au soixante-huitième régiment d'infanterie, réintégré.

Quarante-troisième demi-brigade.

A une sous-lieutenance, Dhareville.

Sergent distingué parmi les braves du deuxième bataillon de cette demi-brigade, qui ont enlevé à l'ennemi la redoute de Vagel.

Quarante-quatrième demi-brigade.

A une sous-lieutenance, Chenou.

Sergent au premier bataillon de cette demi-brigade, s'es

t

distingué, le 19 brumaire dernier, à l'affaire de Wesel, dans le passage du Rhin.

Quarante-sixième demi-brigade.

A une compagnie, Beurmann.

Ex-capitaine au dix-neuvième régiment d'infanterie, adjoint aux adjudans-généraux, présenté par le général Kleber, pour être attaché à un corps.

Cinquantième demi-brigade.

A une compagnie, Bonardel. — A une sous-lieutenance, Bonafous.

Le premier, capitaine, nommé par décret du 17 pluviôse dernier, dans le quatrième bataillon des côtes maritimes, mais sans effet par erreur d'avis dans la vacance de cet emploi.

Le second, adjoint aux adjudans-généraux, admis par le comité pour être attaché à un corps.

Cinquante-quatrième demi-brigade.

A une compagnie, Landrin. — A une sous-lieutenance, Orioux.

Le premier, ex-capitaine d'artillerie parisienne, et ensuite général de division. Le comité a levé sa suspension, pour être proposé à une compagnie d'infanterie.

Le second, sergent-major, proposé par le conseil d'administration.

Cinquante-sixième demi-brigade.

A une sous-lieutenance, Gaubert.

Sous-lieutenant, nommé provisoirement par les représentans du peuple Ricord, Barras et Fréron, pour s'être distingué au siége de Toulon.

Cinquante-neuvième demi-brigade.

A deux compagnies, Xavier Garilhe et Rambert.

Le premier, lieutenant en la soixante-dixième demi-brigade, ayant quinze ans de service et deux blessures.

Le second, *idem*, présenté par le corps, commande depuis long-temps la compagnie pour laquelle il est proposé.

Soixante-dixième demi-brigade.

A une sous-lieutenance, Esmangard.

Adjoint aux adjudans généraux pour être attaché à un corps.

Soixante-onzième demi-brigade.

A une lieutenance, Tondu. — A trois sous-lieutenances, Pascal, Arnould et Gervais.

Le premier, adjudant au premier bataillon, recommandé par le chef de brigade, pour ses talens, son civisme et son ancienneté de service.

Le second, sous-lieutenant au huitième bataillon du Bec-d'Ambès, nommé par décret du 17 germinal, mais sans effet, par erreur d'avis dans la vacance.

Le troisième, présenté par le corps : conduite, talens, mœurs et attachement à la discipline.

Le quatrième, *idem*.

Soixante-quatorzième demi-brigade.

A une compagnie, Sebille. — A deux lieutenances, Poulet et Pastoin. — A deux sous-lieutenances, Huot et Guesnard.

Le premier, lieutenant, constamment à son poste depuis le

commencement de la guerre, zélé, intelligent, digne de commander une compagnie.

Le second, sous-lieutenant, a prouvé dans toutes les occasions sa capacité et son courage.

Le troisième, *idem*, d'une conduite irréprochable, et ayant des connoissances militaires.

Le quatrième, sergent-major, d'une conduite régulière, et très-exact à remplir ses fonctions.

Le cinquième, *idem*, *idem*.

Tous cinq proposés par le corps.

Quatre-vingt-troisième demi-brigade.

A une compagnie, Armingand. — A une lieutenance, Audebar. — A une sous-lieutenance, Sambas.

Le premier, ex-capitaine de pionniers, sans fonctions, agréé par le comité pour être proposé.

Le second, ex-lieutenant au cinquième bataillon de l'Hérault, *idem*.

Le troisième, caporal, proposé en récompense d'un trait de bravoure.

Quatre-vingt-quatrième demi-brigade.

A une sous-lieutenance, Dubourg.

Ancien sergent au vingt-sixième régiment d'infanterie, nommé, par décret du 17 germinal, sous-lieutenant au sixième bataillon de la Dordogne, mais sans effet par suite de l'incorporation de ce corps.

Quatre-vingt-cinquième demi-brigade (Côtes de Cherbourg).

A une compagnie, Butschat. — A deux sous-lieutenances, Gairand et Lacour.

Le premier, ex-capitaine au sixième bataillon de la Meurthe, réintégré.

Le second, sergent-major au premier bataillon d'Alby, nommé, par décret du 17 germinal, sous-lieutenant au sixième bataillon de la Dordogne, mais sans effet par suite de l'incorporation de ce corps.

Le troisième, *idem*, a rempli les fonctions de sous-lieutenant en remplacement d'un prisonnier de guerre : bravoure, zèle, conduite et intelligence.

Quatre-vingt-neuvième demi-brigade.

A une sous-lieutenance, Richalet.

Richalet, commandant un détachement de vingt-deux hommes, a remporté, le 7 ventôse dernier, une victoire contre deux cent cinquante Chouans au château de Charbons, commune de Coulongé.

Quatre-vingt-dixième demi-brigade.

A deux compagnies, François et Delibès. — A une lieutenance, Louvet. — A une sous-lieutenance, Pageard.

Le premier, lieutenant désigné par le corps : connoissances militaires, bonne conduite et confiance de ses frères d'armes.

Le second, ex-adjudant-major au premier bataillon de la Lozère, réintégré.

Le troisième, sous-lieutenant présenté par le corps : conduite irréprochable, civisme et estime de ses frères d'armes.

Le quatrième, sergent, *idem* : traits de bravoure certifiés par sa compagnie.

Quatre-vingt-onzième demi-brigade.

A une compagnie, Deschargey-Dampierre. — A une sous-lieutenance, Guillaumot.

Le premier, ex-chef de brigade, adjoint dans les bataillons de tirailleurs belges, réintégré.

Le second, sergent présenté par le corps : conduite et talens militaires.

Quatre-vingt-douzième demi-brigade.

A trois compagnies, Betemps, Michaut-Dulesché et Bellot. — A une sous-lieutenance, Chapeau.

Le premier, lieutenant présenté par le corps : talens militaires et d'administration, mœurs pures, aimé de ses camarades.

Le second, ex-capitaine au dixième bataillon d'infanterie légère, réintégré.

Le troisième, *idem* au quarante-neuvième régiment d'infanterie, *idem*.

Le quatrième, ex-centurion de l'école de Mars, admis par le comité pour être proposé à une sous-lieutenance d'infanterie.

Quatre-vingt-quinzième demi-brigade.

A une compagnie, Lami. — A une sous-lieutenance, Chircuse.

Le premier, ex-capitaine au quarante-troisième régiment d'infanterie, réintégré.

Le second, sergent-major en la quatre-vingt-douzième demi-brigade, présenté par le corps : qualités morales, talens militaires, amour de l'ordre, de la discipline et des lois.

Quatre-vingt-dix-neuvième demi-brigade (Italie).

A quatre compagnies, Latour-Dupin, Perceau, Charles Contaux et Cuny. — A une sous-lieutenance, Chabrier.

Le premier, ex-capitaine au cinquante-sixième régiment d'infanterie, réintégré.

Le second, *idem*, dans la légion de la Nièvre, réintégré.

Le troisième, lieutenant en la cent quatre-vingt-cinquième demi-brigade, admis à être proposé pour une lieutenance.

Le quatrième, sergent-major en la quatre-vingtième demi-brigade, présenté par le chef de brigade comme digne d'avancement, et admis par le comité pour être proposé.

Centième demi-brigade.

A une compagnie, Puymartin. — A une sous-lieutenance, Bourdaix.

Le premier, nommé capitaine par décret du 17 pluviôse, mais sans effet par erreur d'avis de vacance.

Le second, adjoint aux adjudans généraux, à attacher à un corps.

Cent deuxième demi-brigade (Italie).

A une compagnie, Delouche. — A une lieutenance, Colle. — A une sous-lieutenance, Lherminé.

Le premier, ex-chef de bataillon au premier bataillon du Cher, admis par le comité pour être proposé.

Le second, sous-lieutenant de grenadiers, présenté par le corps : bon républicain, s'est distingué dans plusieurs affaires, notamment à celle de Lignières, le 4 juin, et à celle du 12 suivant.

Le troisième, aide-de-camp, à attacher à un corps.

Cent quatrième demi-brigade.

A une sous-lieutenance, Magnien.

Caporal en la cent quatre-vingt-sixième demi-brigade, agréé par le comité pour avancement.

Cent neuvième demi-brigade (Rhin et Moselle).

A une lieutenance, Failly. — A deux sous-lieutenances, Charpin et Loyer.

Le premier, sous-lieutenant, nommé par décret du 27 pluviôse,

mais sans effet ; cet officier, qui étoit déja lieutenant, n'ayant perdu son emploi que par suite d'une détention injuste.

Le second, sergent-major, présenté par le corps : connoissances militaires et bonne conduite.

Le troisième, *idem*, au huitième bataillon du Calvados, jugé susceptible d'avancement.

Cent dixième demi-brigade.

A une compagnie, Watelier. — A trois lieutenances, Temporelle, Doucet et Brillant. — A deux sous-lieutenances, Lagarde et Faisant.

Le premier, lieutenant, présenté par le chef de brigade : moralité, civisme, bravoure et talens.

Le second, sous-lieutenant, *idem*.

Le troisième, adjoint à l'état-major, proposé pour être attaché à un corps.

Le quatrième, sous-lieutenant, présenté par le chef de brigade : moralité, civisme, bravoure et talens.

Le cinquième, sergent-major, *idem*.

Le sixième, *idem*.

Cent seizième demi-brigade.

A une lieutenance, Foulquié. — A une sous-lieutenance, Simon.

Le premier, ex-lieutenant au soixante-huitième régiment d'infanterie, réintégré.

Le second, sergent au septième régiment d'infanterie, l'un des quatre militaires choisis par l'armée pour apporter à la Convention les vingt-quatre drapeaux pris sur les Espagnols à l'affaire de Figuières.

Cent dix-septième demi-brigade (Italie).

A deux compagnies, Berlioz et Bourot. — A une sous-lieutenance, Felix.

Le premier, capitaine-adjoint, admis par le comité pour être proposé à une compagnie.

Le second, ex-capitaine au cinquième bataillon du Puy-de-Dôme, sans emploi par suite de l'encadrement.

Le troisième, chasseur au soixante-dixième régiment d'infanterie. (*Même note que Simon, cent seizième demi-brigade*).

Cent vingt-septième demi-brigade.

A une sous-lieutenance, Pichot.

Sergent-major au premier bataillon du Cantal, ayant exercé les fonctions de sous-lieutenant, susceptible d'avancement.

Cent vingt-neuvième demi-brigade.

A une compagnie, Lebourgeois-Ducherrey. — A une sous-lieutenance, Motte.

Le premier, ex-lieutenant, et l'un des cent trente-six aides-de-camp.

Le second, *idem*, au second bataillon de la quatre-vingt-dix-septième demi-brigade, réintégré.

Cent trente-quatrième demi-brigade.

A deux compagnies, Escrimes et Gaze.

Le premier, ex-capitaine-adjoint par l'effet de l'embrigadement, ancien militaire.

Le second, *idem*.

Cent quarantième demi-brigade.

A une compagnie, Piquet.

Ex-lieutenant au vingt-sixième bataillon d'infanterie légère, retiré à cause d'infirmités, mais rétabli et admis à rentrer en activité.

Cent quarante-unième demi-brigade.

A une lieutenance, Carrette.

Présenté par le corps, en récompense de sa conduite sur le vaisseau *le Superbe*, du naufrage duquel il a sauvé tous ses camarades.

Cent quarante-troisième demi-brigade (Ouest).

A une sous-lieutenance, Gautreau.

Gendarme, secrétaire du commandant de la Rochelle, présenté par ce commandant et le général Vimeux : capacité, valeur prouvée dans la Vendée, conduite et civisme.

Cent quarante-quatrième demi-brigade.

A une lieutenance, Michelot.

Ex-lieutenant au quarantième régiment d'infanterie, sans emploi, comme prisonnier de guerre lors de la prise du fort Vauban.

Cent quarante-huitième demi-brigade.

A une lieutenance, Galard-Brassac-Bearn. — A une sous-lieutenance, Soulignac.

Le premier, ex-lieutenant au vingt-sixième régiment d'infanterie, admis par le comité pour être proposé.

Le second, porte-drapeau au cinquième bataillon de la Haute-Vienne, admis pour être proposé à une sous-lieutenance dans un autre corps.

Cent cinquante-deuxième demi-brigade.

A une compagnie, Gerardot.

Ex-capitaine de l'un des vingt escadrons du Loiret, supprimés ; plus propre au service de l'infanterie.

Cent soixante-deuxième demi-brigade.

A deux compagnies, Pasquier et Brocard. — A deux lieutenances, Dehaynin et Muller. — A une sous-lieutenance, Cadron.

Le premier, ex-capitaine-adjoint, admis par le comité pour être proposé.

Le second, présenté par le corps, instruit aux manœuvres : conduite, exactitude et civisme.

Le troisième, adjoint aux adjudans généraux, devant être attaché à un corps.

Le quatrième, présenté par le corps. (*Même note que le second*).

Cent soixante-cinquième demi-brigade.

A une compagnie, Leclerc. — A une lieutenance, Maréchal. — A une sous-lieutenance, Herlin.

Le premier, ex-capitaine au bataillon de réquisition de Beauvais, sans emploi par l'effet de l'incorporation, et comme aide-de-camp, devant être attaché à un corps.

Le second, sous-lieutenant, présenté par le chef de brigade : patriotisme, talens, qualités morales et physiques.

Le troisième, sergent-major ; dix-sept ans de service, excellent instructeur, qualités propres au vrai militaire.

Cent soixante-dixième demi-brigade.

A une compagnie, Couroux. — A une lieutenance, Diollot.

Le premier, aide-de-camp, lieutenant dans la cent seizième demi-brigade : bravoure, talens militaires.

Le second, ex-lieutenant de grenadiers au bataillon de la Côte-d'Or, réintégré.

Cent

Cent soixante-treizième demi-brigade.

A une lieutenance, Wolff.

Adjudant sous-officier : intelligent, lettré, instruit aux manœuvres, exact et courageux.

Cent quatre-vingt-unième demi-brigade.

A une compagnie, Perrier. — A une lieutenance, Chapiron. — A une sous-lieutenance, Grosmenil.

Le premier, ex-capitaine au sixième bataillon de Soissons, blessé à l'affaire du bois de Bonne-Esperance et fait prisonnier de guerre étant à l'hôpital à Valenciennes.

Le second, sous-lieutenant, désigné par le corps : zèle, courage et toutes qualités militaires.

Le troisième, sergent-major de grenadiers, *idem*.

Cent quatre-vingt-troisième demi-brigade.

A une compagnie, Duwiquet.

Ex-capitaine en la troisième demi-brigade, réintégré.

Cent quatre-vingt-quatrième demi-brigade.

A une lieutenance, Née.

Sous-lieutenant, présenté par le corps : s'est distingué dans toutes les affaires où s'est trouvé son bataillon.

Cent quatre-vingt-sixième demi-brigade.

A une compagnie, Lienard. — A une lieutenance, Louis Maudet.

Ex-adjudant-major au dix-neuvième bataillon de volontaires,

remplacé sur le faux bruit de sa mort : civisme, conduite et talens.

Le second, sous-lieutenant en la trente-unième demi-brigade, admis à être proposé pour une lieutenance.

RÉGIMENS D'INFANTERIE.

Quatrième régiment, premier bataillon.

A une sous-lieutenance, Berol.

Sergent, parvenu à ce grade par sa bonne conduite : s'est distingué, sous les yeux du représentant Niou, en passant nud, à la nage, une rivière de l'autre côté de laquelle étoient les rebelles de la Vendée.

Septième régiment, second bataillon.

A une compagnie, Parfait Lumière.

Ex-capitaine dans la légion des Montagnes, réintégré.

Huitième régiment, second bataillon.

A une sous-lieutenance, Connette.

Sergent audit bataillon, instruit aux manœuvres : civisme, bravoure prouvée au blocus de Landau.

Neuvième régiment, second bataillon.

A une compagnie, Coussandiès. — A une sous-lieutenance, Sarra.

Le premier, ex-capitaine au deuxième bataillon du cinquante-troisième régiment, revenu des colonies pour cause de maladie, admis par le comité pour être proposé.

Le second, sergent-major, bon instructeur, exact à ses devoirs.

Vingt-huitième régiment, premier bataillon (Pyrénées orientales).

A trois compagnies, Bertrès, Guinet et André. — A deux lieutenances, Mallart et Chauvenet. — A une sous-lieutenance, Boileau.

Le premier, ex-chef de bataillon, adjoint à l'état-major, réintégré comme capitaine.

Le second, lieutenant, présenté par le corps sur bons témoignages.

Le troisième, *idem*.

Le quatrième, sous-lieutenant, *idem*.

Le cinquième, *idem*.

Le sixième, sergent-major, *idem*.

Vingt-neuvième régiment, premier bataillon.

A une sous-lieutenance, Noiret.

Caporal audit bataillon, ex-chef de bataillon de réquisition : conduite, exactitude et confiance de ses frères d'armes.

Trentième régiment, second bat. (Haut-Rhin).

A une lieutenance, Baudin.

Sous-lieutenant, présenté par le corps : civisme, bonne conduite, attachement au service militaire.

Trente-quatrième régiment, premier bataillon.

A une compagnie, Guibert.

Ex-aide-de-camp, réintégré.

Trente-cinquième régiment, premier bataillon.

A deux compagnies, Joubin et Juhé.

Le premier et le second, ex-capitaines au dixième bataillon de la Manche, réintégrés.

Quarante-cinquième régim., premier bataillon.

A une compagnie, Beunat.

Ex-capitaine au quinzième régiment d'infanterie, réintégré.

Cinquante-troisième régim., premier bataillon.

A une compagnie, Moysset. — A deux lieutenances, Genin et Piesbach. — A une sous-lieutenance, Mourot.

Le premier, sous-lieutenant, nommé provisoirement par les représentans du peuple.

Le second, sous-lieutenant, désigné par le corps : conduite, talens et connoissances militaires.

Le troisième, adjudant sous-officier, *idem*.

Le quatrième, sous-lieutenant, nommé, par décret du 17 germinal, dans la cent quarante-huitième demi-brigade, proposé pour rentrer dans son corps en la même qualité.

Cinquante-quatrième régim., premier bataillon.

A une lieutenance, Veuillemont.

Sous-lieutenant, présenté par le corps : bon militaire, courageux, de bonne conduite.

Cinquante-quatrième régiment, second bataillon (Bas-Rhin).

A une compagnie, Dumouchel. — A une sous-lieutenance, Bernard.

Le premier, lieutenant, présenté par le corps, dix-neuf ans de service, blessé à Fleurus : talens, zèle, bon instructeur.

Le second, sergent-major *idem*, sept ans de service : conduite, civisme, zèle et talens.

Soixante-douzième régiment, premier bataillon.

A une lieutenance, Regardin.

Sous-lieutenant, présenté par le corps : traits de bravoure, notamment au blocus de Maubeuge ; conduite, civisme, talens militaires.

Soixante-treizième régiment, premier bataillon.

A une compagnie, Bournonville.

Ex-capitaine au cent dixième régiment d'infanterie, réintégré.

Soixante-quatorzième régim., premier bataillon.

A une sous-lieutenance, Maurice.

Sergent audit bataillon, instructeur depuis treize ans, présenté par les représentans du peuple Auger et Dorsnier.

Quatre-vingt-douzième régiment, premier bataillon (Côtes de Cherbourg).

A une compagnie, Rosenweg.

Lieutenant, présenté par le corps ; déja nommé, mais obligé de rétrograder par erreur dans les tours de nomination.

Cent troisième régiment, second bataillon (Mayence).

A une compagnie, May. — A une sous-lieutenance, André.

Le premier, lieutenant; ancien et brave militaire, instruit au détail et aux manœuvres.

Le second, sergent-major; bon militaire, exact au service et connoissant l'administration.

Tous deux présentés par le corps.

Cent cinquième régiment, 1er et 2d bataillons.

A une compagnie, Etienne Contaux. — A une lieutenance, Scheffer.

Lieutenant au quatrième bataillon de la Meurthe, a fait toutes les campagnes de la révolution; ses talens répondent à sa bravoure.

Le second, sous-lieutenant, admis pour être proposé à une lieutenance.

Cent neuvième régiment, second bataillon.

A deux lieutenances, Himbert et Lemoine.

Le premier, sous-lieutenant, présenté comme ancien dans son grade : talens et activité.

Le second, sous-lieutenant en la cent cinquante-quatrième demi-brigade : blessures, civisme et services.

Cent dixième régiment, premier bataillon.

A une compagnie, Aubriet. — A une lieutenance, Figuier.

Le premier, quartier-maître au quatre-vingt-douzième régiment, admis pour être proposé.

Le second, sous-lieutenant au trente-deuxième régiment : service et bonne conduite.

BATAILLONS DE VOLONTAIRES.

Amand (2e bat. de St.), Ouest.

A une compagnie, Desgoulles.

Lieutenant au septième bataillon du Jura : civisme, bonne conduite, talens militaires.

Ardennes (1er bat. des), Mayence.

A une lieutenance, Savoye. — A une sous-lieutenance, Pierron.

Le premier, sous-lieutenant audit bataillon, présenté par le corps : mœurs, bravoure, intelligence.

Le second, sergent de grenadiers au même bataillon, *idem*.

Ambès (10e bat. du Bec d').

A une compagnie, Lartique.

Lieutenant, faisant les fonctions de capitaine depuis le 15 mars 1793 (vieux style), présenté par le corps : zèle, intelligence, courage et estime de sa compagnie.

Ambès (14e bat. du Bec d'), Pyrénées occid.

A une compagnie, Perissin-Fabert.

Ex-capitaine au cent quatrième régiment, aide-de-camp devant appartenir à un corps.

Ardêche (2e bat. de l'), Pyrénées occid.

A deux lieutenances, Margeries et Bac. — A deux sous-lieutenances, Combe, et Rancurel, dit Rosier.

Le premier, sous-lieutenant, présenté par le corps, a pris une pièce de canon aux révoltés de Lyon.

Le second, sous-lieutenant, *idem* : traits de bravoure, civisme et zèle infatigable.

Le troisième, sergent, *idem*, et mêmes notes.

Le quatrième, sergent-major, ex-lieutenant, forcé de rétrograder par l'effet de l'incorporation, bon républicain et bon militaire.

Ardêche (3e bat. de l'), Pyrénées orientales.

A une sous-lieutenance, Arnaud.

Adjudant sous-officier, présenté par le corps. bonne conduite, intelligence, zèle, bravoure, civisme et talens.

Aude (1er bat. des braconniers de l'), Pyr. or.

A une compagnie, Bartier.

Lieutenant au soixant-dixième régiment, demandé par ce bataillon, bon militaire : probité, zèle et intelligence.

Aude (6e bat. de l')

A deux sous-lieutenances, Brun et Py.

Le premier, ex-lieutenant au quatrième bataillon de l'Hérault, rétrogradé au grade de sergent par l'effet de l'incorporation ; bon instructeur.

Le second, sergent-major, très-instruit au service et à la manœuvre.

Aude (8e bat. de l'), Pyrénées orientales.

A une lieutenance, Gaston-Tissègre.

Sous-lieutenant, présenté par le corps : exactitude à remplir ses devoirs.

Aude (9e bat. de l')

A une compagnie, Moutier.

Ex-capitaine au septième bataillon des côtes maritimes, adjoint aux adjudans généraux, devant être attaché à un corps.

Arriège (5e bat. de l'), Pyrénées occidentales.

A une lieutenance, Coslet. — A une sous-lieutenance, Itté.

Le premier, sergent-major, présenté par le corps : conduite, civisme.

Le second, *idem*.

Allier (2e bat. de l').

A une lieutenance, Jardillier. — A une sous-lieutenance, Michel.

Le premier, remplissant les fonctions de lieutenant depuis plus d'un an, présenté par le corps, sur le vœu unanime de sa compagnie.

Le second, sergent-major, admis par le comité pour être proposé.

Aisne (4e bat. de l'), Nord.

A une lieutenance, Meesemacker.

Sous-lieutenant, présenté par le corps, privé de cet emploi par une fausse interprétation de la loi du 21 février 1793 (v. st.)

Beziers (1er bat. de), Pyrénées orientales.

A une lieutenance, Barrière.

Sous-lieutenant, présenté par le corps, aimé et estimé de ses chefs et de ses frères d'armes : patriotisme et talens.

Côte-d'Or (6e bat. de la), Côtes de Brest.

A une sous-lieutenance, Leclerc.

Sergent-major : sa bonne conduite et sa bravoure sont attestées par son corps.

Calvados (6e bat. du), Ouest.

A une lieutenance, Herpeur.

Sous-lieutenant, présenté par le corps, blessé à Mayence, brave, zélé et instruit.

Charente-inférieure (5e bat. de la), Ouest.

A une lieutenance, Laleu.

Sous-lieutenant, proposé par le corps, comme très-propre à remplir les fonctions de lieutenant.

Charente (14e bat. de la), Ouest.

A une lieutenance, Cassinat.

Sous-lieutenant, blessé au siége d'Angers : zélé, intelligent, prudent et brave.

Doubs (10e bat. du), Luxembourg.

A une compagnie, Michel. — A une sous-lieutenance, Picquot.

Le premier, ex-capitaine au sixième bataillon de la Seine-inférieure, réintégré.

Le second, présenté par le corps, comme faisant depuis long-temps les fonctions de sous-lieutenant.

Doubs (11e bat. du), Mayence.

A une compagnie, Marcognet.

Ex-capitaine au treizième régiment d'infanterie, réintégré.

Drôme (1er bat. de la), Alpes.

A une compagnie, Piallat. — A une lieutenance, Perrin. — A une sous-lieutenance, Rougelin.

Tous trois présentés par le corps.

Le premier, lieutenant : talens d'administration pour l'habillement ; très-intelligent.

Le second, sous-lieutenant, très-instruit.

Le troisième, sergent-major : instruit aux manœuvres, exact à ses devoirs, et très-intègre.

Drôme (3e bat. de la), Pyrénées orientales.

A une compagnie, Morand.

Lieutenant, désigné par le corps : talens, bravoure, et confiance de ses frères d'armes.

Drôme (7e bat. de la).

A une sous-lieutenance, Gousjon.

Sergent-major, présenté par le corps : ancien militaire, talens et capacité.

Dordogne (5e bat. de la), Ouest.

A une sous-lieutenance, Bernard Lacombe.

Sergent, présenté par le corps : instruit, de bonnes mœurs, bravoure prouvée dans la Vendée.

Départemens (1er bat. des 83).

A une compagnie, Simand.

Lieutenant dans la cinquante-sixième demi-brigade ; aide-de-camp, présenté par le général Kléber : zèle, activité, talens militaires.

Eure (1er bat. de l'), Sambre-et-Meuse.

A une lieutenance, Touzey.

Sous-lieutenant, présenté par le commandant du corps : conduite, courage et patriotisme.

Eure (5e bat. de l'), Pyrénées occidentales.

A une lieutenance, Lenoble.

Adjudant-sous-officier, avec rang de sous-lieutenant, remplacé par suite de maladie ; estimé de son corps, qui le propose pour lui éviter le désagrément de rétrograder.

Fédérés (6e bat. de), Nord.

A une lieutenance, Oudiette.

Sous-lieutenant, présenté par le corps : excellent militaire, zélé, intelligent.

Fédérés (12e bat. de), Nord.

A deux compagnies, Blaumont et Peyredieu.

Le premier, ex-adjudant-général, ci-devant capitaine au troisième bataillon de l'Eure, admis par le comité pour être proposé à une compagnie d'infanterie.

Le second, ex-capitaine au premier bataillon de la Corrèze, et ex-adjudant-général, réintégré, admis de même par le comité.

Gard (2e bat. du), Pyrénées orientales.

A une sous-lieutenance, Malartic.

Sergent, ex-capitaine d'un bataillon de réquisition, présenté par le corps, qui atteste que son civisme, son zèle et ses talens lui ont acquis l'estime de son bataillon.

Gard (5e bat. du), Pyrénées orientales.

A une lieutenance, Amphoux.

Sous-lieutenant, présenté par le chef de bataillon, comme officier distingué.

Gironde (1er bat. de la), Côtes de Brest.

A une lieutenance, Dumas. — A une sous-lieutenance, Anéras.

Le premier, sous-lieutenant : zélé républicain, intrépide, et de bonnes mœurs.

Le second, sergent, susceptible d'avancement.

Tous deux présentés par le corps.

Gironde (8e bat. de la), Pyrénées orientales.

A une lieutenance, Rousset. — A une sous-lieutenance, Larrival.

Le premier, sous-lieutenant, désigné pour son courage, ses talens, son zèle et ses mœurs.

Le second, sergent-major, *idem*.

Garonne (4e bat. de la haute), Pyrénées orient.

A une sous-lieutenance, Pelissier.

Sergent-major, présenté par le corps, très-instruit, très-zélé, et excellent patriote.

Jura (7e bat. du).

A une compagnie, Renauld.

Ex-lieutenant de grenadiers au ci-devant quarante-septième régiment d'infanterie (quatre-vingt-treizième demi-brigade), d'après sa demande d'avancement.

Loire-infér. (3e bat. de la), Rhin-et-Moselle.

A une lieutenance, Deluze. — A une sous-lieutenance, Guillobé.

Tous deux présentés par le corps.

Le premier, sous-lieutenant, exact à ses devoirs, instruit au détail, et bon patriote.

Le second, sergent : bonne conduite, instruction et patriotisme.

Landes (6e bat. des).

A une compagnie, Gouvion.

Adjoint aux adjudans généraux, admis par le comité pour être proposé à une compagnie d'infanterie.

Lot-et-Garonne (4e bat. du), Ouest.

A une compagnie, Malus. — A une sous-lieutenance, Brienne.

Le premier, lieutenant, proposé par le corps, comme méritant cet emploi, et capable d'en remplir les fonctions.

Le second, sergent-major, *idem*.

Lot-et-Garonne (6e bat. du), Pyrénées occid.

A une lieutenance, Marron. — A une sous-lieutenance, Orliac.

Le premier, sous-lieutenant, présenté par le corps, réunit tous les talens qui peuvent le rendre digne de cet emploi.

Le second, caporal-fourrier de grenadiers, présenté par le corps, *idem*.

Mont-Blanc (5e bat. du).

A une lieutenance, Chenay. — A une sous-lieutenance, Niel.

Le premier, sous-lieutenant, obligé de rétrograder à ce grade par le retour de l'officier qu'il avoit remplacé.

Le second, sergent-major, *idem*.

Tous deux présentés par le corps, comme dignes d'avancement.

Morbihan (3e bat. du), Côtes de Cherbourg.

A une sous-lieutenance, Laruffie.

Sergent-major, présenté par le corps : vertus, civisme et talens militaires.

Marat (bat. ci-devant de).

A une compagnie, Gambette. — A une lieutenance, Lelièvre. — A une sous-lieutenance, Bellenot.

Le premier, capitaine ; le second, lieutenant ; et le troisième, sergent-major ; tous trois présentés par le corps, comme susceptibles d'avancement.

Mayenne (3e bat. de la), Rhin-et-Moselle.

A une compagnie, Noël Chevalier. — A une lieutenance, Vallée. — A une sous-lieutenance, Barré-Bertrix.

Le premier, lieutenant, présenté par le corps : civisme et talens militaires.

Le second, sous-lieutenant, et le troisième, sergent-major, *idem*.

Meuse (1er bat. des chasseurs de la), Rhin-et-Moselle.

A une lieutenance, Morlet. —— A une sous-lieutenance, Lapoulle.

Le premier, sous-lieutenant, présenté par le corps : talens militaires, éducation, bonne conduite.

Le second, adjudant sous-officier, exact à ses devoirs, intelligent, brave, doué de talens et de connoissances.

Mont-Ferme (bat. du).

A une lieutenance, Siraud. — A une sous-lieutenance, Jasseron.

Le premier, sous-lieutenant, et le second, adjudant-sous-officier, présentés par le chef de bataillon, pour leur bonne conduite dans la campagne dernière.

Montagne (1er bat. de la) formé à Landau, Rhin-et-Moselle.

A une lieutenance, Sepulchre.

Ex-capitaine au cinquième bataillon de tirailleurs, admis par le comité pour être proposé à une lieutenance.

Nord.

Nord (2e bat. des Côtes du) Rhin-et-Moselle.

A une lieutenance, Chevallard. — A une sous-lieutenance, Rolland.

Le premier, sous-lieutenant, et le second, sérgent-major, présentés par le corps, comme ayant des talens militaires, de l'éducation, et étant d'une bonne conduite.

Nord (2e bat. du). Sambre-et-Meuse.

A une compagnie, Perrin.

Ex-capitaine au sixième bataillon des chasseurs du Nord, réintégré.

Oise (2e bat. de l'). Nord.

A une compagnie, Godefroi.

Ex-capitaine dans la quinzième demi-brigade d'infanterie légère, réintégré.

Oise (4e bat. de l').

A une lieutenance, Bornet.

Sous-lieutenant, présenté par le corps : zèle, civisme, probité et talens militaires.

Orléans (9e bat. de la formation d').

A deux lieutenances, Cuvillier, Guittard.

Le premier, sous-lieutenant de grenadiers, et le second, adjudant-sous-officier; tous deux présentés par le corps : vertus, civisme et talens.

Orléans (11e bat. de la formation d')

A un emploi de chef de bataillon, Charbonnier.

Ex-général de division, retiré, mais desirant de rentrer au

service, et admis pour être proposé à l'emploi de chef de bataillon.

Orléans (14e bat. de la formation d').

A une sous-lieutenance, Lecerf.

Sergent-major au second bataillon des Landes, admis pour être proposé à une sous-lieutenance.

Orne (4e bat. de l').

A une lieutenance, Lecœur. — A une sous-lieutenance, Prevost.

Le premier, sous-lieutenant, et le second sergent-major; tous deux présentés par le corps : zèle et connoissances.

Pas-de-Calais (8e bat. du).

A une sous-lieutenance, Roux.

Sergent-major, présenté par le corps : blessures et qualités requises dans un bon officier.

Pyrénées (4e bat. des basses). Pyrénées occid.

A une compagnie, Monsigny.

Ex-capitaine au soixante-huitième régiment d'infanterie, réintégré.

Pyrénées (5e bat. des basses). Pyrénées occid.

A une compagnie, Saint-Martin.

Ex-aide-de-camp, capitaine de canonniers volontaires, sans fonctions, admis par le comité, pour être proposé à une compagnie.

Pyrénees (2e bat. des). Pyrénées orientales.

A une compagnie, Bruneteau Sainte-Suzanne. — A une sous-lieutenance, Lavigne.

Le premier, ex-capitaine au trente-sixième régiment d'infanterie, réintégré.

Le second, sergent au septième bataillon de l'Yonne, admis pour être proposé à une sous-lieutenance.

Paris (1er bat. de). Ouest.

A une compagnie, Darbois. — A deux lieutenances, Descharmes et Luneaux. — A une sous-lieutenance, Morice.

Le premier, ex-adjudant-général provisoire, ci-devant capitaine au vingt-neuvième régiment d'infanterie, réintégré pour un emploi de capitaine.

Le second et le troisième, sous-lieutenans, et le quatrième, sergent-major, présentés par le corps comme dignes d'avancement par leur conduite et leur bravoure.

Paris (2e bat. de le réunion de). Ouest.

A une lieutenance, Armanet.

Sous-lieutenant, désigné, par le commandant du corps, comme digne de cet emploi par ses bons services.

Paris (3e bat. de). Ouest.

A une compagnie, Barré.

Ex-lieutenant au deuxième bataillon des Deux-Sèvres, et l'un des cent trente-six aides-de-camp sans fonctions : civisme, zèle et intelligence.

Paris (6e bat. de). Ouest.

A une compagnie, Laval. — A une lieutenance, Dumont.

Le premier, ex capitaine au deuxième bataillon du trente-sixième régiment, réintégré.

Le second, lieutenant, obligé de rétrograder par l'effet d'une réintégration, présenté par le corps comme digne de cet emploi.

Paris (7e bat. de) levé pour la Vendée. Côtes de Cherbourg.

A une lieutenance, Monin. — A une sous-lieutenance, Ducharme.

Le premier, lieutenant, et le second, sous-lieutenant, présentés par le corps comme doués des qualités qui les rendent dignes de ces emplois.

Paris (8e bat. de). Ouest.

A une lieutenance, Javillard.

Sergent-major porte-drapeau, ayant été sous-lieutenant momentanément, présenté par le chef du corps pour sa conduite, ses mœurs et son intelligence, et pour avoir eu la gloire de sauver le drapeau à l'affaire de Vihers, contre les brigands.

Paris (9e bat. de). Côtes de Brest.

A une compagnie, Lapierre.

Ex-chef de bataillon au onzième bataillon de la Drôme, sans emploi par l'effet de l'encadrement, sur sa demande de rentrer en activité, admis par le comité pour une compagnie d'infanterie.

République (1er bat. de la).

A deux sous-lieutenances, Guerard et Leloutre.

Le premier, adjudant sous-officier, et le second, sergent-major, présentés par le corps comme ayant les talens requis et beaucoup d'exactitude à remplir leurs devoirs.

Rhin (4e bat. du bas). Mayence.

A une lieutenance, Wolfhugel.

Ex-lieutenant audit bataillon, remplacé pour cause d'absence, mais ayant justifié d'une maladie, et présenté par le corps comme ayant donné les preuves les plus authentiques de son civisme.

Rhin (8e bat. du bas).

A quatre compagnies, Martin, Poirier, Strattman et Weyers. — A une lieutenance, Ortlieb. — A une sous-lieutenance, Hubert Dubuisson.

Le premier, ex-capitaine au trente-huitième régiment d'infanterie, réintégré.

Le second, ex-capitaine d'artillerie parisienne, admis par le comité comme plus propre au service de l'infanterie qu'à celui de l'artillerie.

Le troisième, ex-lieutenant au cent unième régiment d'infanterie, licencié, admis par le comité pour être proposé à une compagnie, comme susceptible d'avancement.

Le quatrième, ex-capitaine au quatre-vingt-septième régiment d'infanterie, réintégré.

Le cinquième, ex-lieutenant au huitième bataillon du Bas-Rhin, adjudant de place à Huningue, admis par le comité pour, d'après sa demande, être remis en activité dans l'infanterie.

Le sixième, ex-capitaine de gardes nationales, admis pour être proposé à une sous-lieutenance.

Rhône-et-Loire (2e bat. de). Rhin-et-Moselle.

A deux lieutenances, Coupat et Lenoir. — A deux sous-lieutenances, Curty et Coindre.

Les deux premiers, sous-lieutenans, et les deux autres, sergens-majors, présentés par le corps comme sujets instruits et excellens militaires.

Seine-inférieure (6e bat. de la). Nord.

A une compagnie, Douvadon.

Ci-devant lieutenant au quatre-vingt-onzième régiment d'infanterie, ex-aide-de-camp du feu général Dugommier, présenté par ce général pour un emploi de capitaine.

Seine-inférieure (8e bat. de la). Côtes de Brest.

A une compagnie, Dequet.

Ex-lieutenant au quatorzième bataillon d'infanterie légère, l'un des cent trente-six aides-de-camp sans fonctions : zèle et talens.

Seine-et-Oise (2e bat. de). Côtes de Brest.

A une lieutenance, Sergent.

Sous-lieutenant, présenté par le corps; d'une conduite, d'une exactitude et d'une bravoure dignes d'éloges, blessé dans un combat contre les brigands.

Seine-et-Oise (5e bat. de). Rhin-et-Moselle.

A une compagnie, Chevalier.

Lieutenant, présenté par le corps, excellent militaire, d'une bonne conduite, exact et aimant l'ordre et la discipline.

Seine-et-Oise (6e bat. de). Sambre-et-Meuse.

A une sous-lieutenance, Pluchet.

Sergent, présenté par le conseil d'administration comme brave et honnête républicain : talens militaires et particuliers.

Seine-et-Oise (12e bat. de).

A une sous-lieutenance, Lebigre.

Sergent-major, présenté par le corps ; s'est toujours bien montré, a les talens requis pour cet emploi.

Saone (2e bat. de la haute-). Ouest.

A une compagnie, Villequiez.

Lieutenant, présenté par le corps. Sa conduite, son amour pour le service le rendent digne de cet emploi.

Saone (9e bat. de la haute). Pyrénées occid.

A une compagnie, Leclerc-Dutot.

Ex-capitaine au soixante-huitième régiment d'infanterie, réintégré.

Somme (6e bat. de la). Ouest.

A une sous-lieutenance, Foron.

Adjudant sous officier, présenté par le conseil d'administration : talens, mœurs, civisme et bravoure.

Sèvres (1er bat. des Deux-). Pyrénées occid.

A une compagnie, Dauzy. — A une sous-lieutenance, Rousseau.

Le premier, ex-capitaine au premier bataillon du vingt-deuxième régiment, réintégré.

Le second, sergent-major audit bataillon, présenté par le conseil d'administration comme n'ayant cessé de donner des preuves de son civisme et de ses talens militaires.

Soissons (4e bat. de la formation de). Nord.

A une sous-lieutenance, Boucher.

Adjudant sous-officier, présenté par le conseil d'administration sur les meilleurs témoignages.

Tarn (2e bat du). Pyrénées occidentales.

A une compagnie, Desvoisins.

Ex-capitaine provisoire dans le deuxième bataillon du Tarn, dit *le vengeur*, adjoint aux adjudans-généraux, présenté comme ayant défendu avec courage la représentation nationale à Toulon.

Vosges (3e bat.). Ouest.

A une lieutenance, Lotz. — A une sous-lieutenance, Ransaing.

Le premier, sous-lieutenant, et le second, adjudant sous-officier, présentés par le corps comme d'une bonne conduite et ayant des talens militaires.

Vengeurs (1er bat. des chasseurs).

A une lieutenance, Ricot.

Sous-lieutenant, présenté par le corps, instruit, zélé, patriote et ayant acquis la confiance de son corps.

Union (bat. de l'). Ouest.

A une compagnie, Trinqualye.

Ex-lieutenant au septième bataillon d'infanterie légère, l'un des cent trente-six aides-de-camp, noté favorablement pour sa conduite, son zèle et son intelligence.

Yonne (5e bat. de l'). Sambre-et-Meuse.

A une sous-lieutenance, Bourdillat.

Sergent, présenté par le corps, estimé de ses chefs et de ses camarades : mœurs, conduite, talens ; adonné sans relâche à l'instruction des volontaires.

INFANTERIE LÉGÈRE.

Septième demi-brigade. (Mayence.)

A deux compagnies, Chouard et Vielanye. — A une lieutenance, Barrot.

Le premier, ex-lieutenant au cinquante-septième régiment d'infanterie, adjoint aux adjudans-généraux, remplacé dans son corps : bon officier, vrai républicain, sachant la langue allemande.

Le second, lieutenant, et le troisième, sous-lieutenant, présentés par le chef de brigade comme susceptibles d'avancement par leur conduite, leurs talens et leur patriotisme.

Onzième demi-brigade, 1er bataillon. (Rhin-et-Moselle.)

A une compagnie, Theissaire.

Lieutenant, présenté par le corps : bon militaire, bonne conduite, instruit aux manœuvres, et beaucoup de fermeté.

Douzième demi-brigade. (Rhin.)

A une lieutenance, Dansos. — A deux sous-lieutenances, Calas et Boileau.

Le premier, sous-lieutenant : courageux, intelligent ; sa contenance ferme en a souvent imposé à l'ennemi.

Le second, sergent-major : mœurs, zèle, intelligence, civisme et bravoure.

Le troisième, sergent, *idem*.

Tous trois sont présentés par le corps.

Seizième demi-brigade, 1er bataillon. (Rhin-et-Moselle.)

A une compagnie, Geiger. — A une lieutenance, Soye. A une sous-lieutenance, Poulet.

Le premier, lieutenant ; le second, sous-lieutenant ; et le troisième, sergent-major ; tous trois présentés par le corps : talens et bonne conduite ; les deux premiers parlent l'allemand.

Alpes (1er bat. de la légion des). Rhin.

A une lieutenance, Mathellon.

Ex-lieutenant au second bataillon de chasseurs francs, adjoint à l'état-major, à proposer, son corps ayant été supprimé.

Alpes. (Légion des)

A une lieutenance, Brodin.

Sous-lieutenant au troisième bataillon des chasseurs francs, présenté par le corps : talens, bravoure et civisme.

Corps-francs (1er bat. des). Mayence.

A une compagnie, Thiébaut-Durosat.

Ex-capitaine au sixième bataillon d'infanterie légère, réintégré.

Corps-francs (2e bat.). Rhin-et-Moselle.

A deux lieutenances, Guillet et Lavergne.

Le premier, sous-lieutenant, fait prisonnier de guerre : conduite, bravoure et talens militaires, présenté par le corps.

Le second, sous-lieutenant, *idem*.

Corps-francs (3e bataillon).

A une lieutenance, Robert.

Sous-lieutenant, faisant fonctions de lieutenant depuis près de huit mois : courage, zèle et intelligence.

Infanterie-légère (1er bat.). Pyrénées orient.

A une compagnie, Pouplin.

Ex-capitaine au treizième bataillon d'infanterie légère, y rem-

placé pour cause d'absence ; ayant justifié d'une maladie, admis par le comité pour être remplacé.

Infanterie légère (2e bataillon). Alpes.

A une lieutenance, Pomet.

Sous-lieutenant, présenté par le corps : bon militaire, très-intelligent, ayant des mœurs, et étant très-attaché à son métier.

Infanterie-légère (8e bat.). Pyrénées orient.

A deux compagnies, Montarnal et Bouerme. — A deux sous-lieutenances, Bailly et Renaud.

Le premier, ex-capitaine au neuvième bataillon d'infanterie légère, réintégré.

Le second, lieutenant, ancien militaire, plein de mérite et de talens militaires.

Le troisième et le quatrième, sergens-majors, instruits, d'une conduite et d'un patriotisme purs.

Les trois derniers proposés par le corps.

Légion-franche-étrangère (demi-brigade formée de la). Nord.

A une lieutenance, Marie.

Ex-lieutenant dans la ci-devant légion du Nord, et adjoint aux adjudans-généraux, réintégré, présenté pour cette espèce d'armes, comme ayant des talens y relatifs.

Mont-des-chats (bataillon de chasseurs-tirailleurs du). Nord.

A une sous-lieutenance, Carlier.

Sergent-major, présenté par ce corps comme bon soldat,

ayant des mœurs, des talens, et ayant prouvé sa valeur dans le cours de la campagne dernière.

Montagnes (demi-brigade des chasseurs des). Pyrénées occidentales.

A une lieutenance, Lacombe.

Sous-lieutenant audit corps, présenté par le chef de brigade, exact, intelligent, zélé et très-instruit à la guerrre de campagne.

Nord (bat. des chasseurs du) Rhin-et-Moselle.

A une compagnie, Pajou.

Lieutenant, présenté par le corps, d'une conduite régulière, civisme et qualités d'un bon officier.

Pyrénées (légion nationale des). Pyrén. orient.

A une compagnie, Kernofflen.

Ex-officier au quatrième régiment d'infanterie, admis par le comité pour être proposé à une compagnie.

Rosenthall (22e bataillon ci-devant légion de).

A une sous-lieutenance, Vanacker.

Adjoint aux adjudans-généraux, devant être attaché à un corps.

CAVALERIE.

Deuxième régiment. (Rhin.)

A deux compagnies, Vial et Moisson. — A deux lieutenances, Delort et Lefèvre. — A une sous-lieutenance, Prouvé.

Le premier, aide-de-camp, admis par le comité pour être proposé comme devant appartenir à un corps.

Le second, capitaine adjoint, par réintégration, au dix-neuvième régiment de cavalerie.

Le troisième, sous-lieutenant audit régiment, admis par le comité pour talens, civisme et conduite distinguée dans toutes les affaires où il a eu part.

Le quatrième, aide-de-camp du général Jourdan : zèle le plus grand et beaucoup d'intelligence.

Le cinquième, sous-lieutenant audit régiment, réintégré.

Troisième régiment.

A l'emploi de chef d'escadron, Darlanges. — A une compagnie, Gourdel. — A une lieutenance, Aillaud.

Le premier, réintégré et adjoint à ce grade.

Le second, lieutenant audit régiment, admis par le comité pour être proposé à une compagnie.

Le troisième, réintégré, adjoint au dix-septième de cavalerie.

Huitième régiment. (Sambre-et-Meuse.)

A une lieutenance, Borne-Desfourneaux.

Sous-lieutenant audit régiment, l'ancien de son grade, fait les fonctions de lieutenant depuis huit mois, en l'absence d'un prisonnier de guerre : mœurs, conduite et patriotisme.

Seizième régiment. (Jemmappe.)

A une lieutenance, Kuntz.

Lieutenant au vingt-unième de cavalerie, réintégré.

Dix-huitième régiment. (Mayence.)

A une compagnie, Hay. — A une lieutenance, Lupart.

Le premier, capitaine adjoint par réintégration au dix-neuvième régiment de cavalerie.

Le second, sous-lieutenant au vingt-unième de cavalerie.

Vingtième régiment.

A une lieutenance, Houssin.

Sous-lieutenant au quatorzième régiment de cavalerie, admis par le comité : bonne conduite et talens militaires.

Vingt-quatrième régiment.

A une lieutenance, Perrey.

Sous-lieutenant au treizième de cavalerie, admis par le comité, pour être proposé à une lieutenance.

DRAGONS.

Premier régiment. (Sambre-et-Meuse.)

A deux compagnies, Gamon et J.-Alb.-F. Dietrich. — A une lieutenance, Enée. — A une sous-lieutenance, Sebire.

Le premier, lieutenant au dix-neuvième régiment de dragons, admis par le comité pour être proposé à une compagnie.

Le second, ex-lieutenant de la légion de la Moselle, *idem*.

Le troisième, sous-lieutenant au treizième de dragons, et adjoint réintégré aux adjudans-généraux.

Le quatrième, maréchal-de-logis au septième de dragons, admis pour être proposé à une sous-lieutenance.

Second régiment.

A une compagnie, Grave.

Capitaine-adjoint, présenté par le corps, et admis par le comité pour être proposé.

Quatrième régiment. (Rhin.)

A une lieutenance, Brechet.

Ex-sous-lieutenant au vingt-unième de cavalerie, admis par le comité pour être proposé à une lieutenance.

Sixième régiment.

A une compagnie, Couvelaire-Rougeville.

Ex-capitaine au troisième de dragons, réintégré.

Huitième régiment.

A une lieutenance, Breton. — A une sous-lieutenance, Dallemans (Dulau).

Le premier, lieutenant adjoint par réintégration audit régiment.

Le second, dragon au septième régiment, admis sur attestations favorables de représentans du peuple.

Neuvième régiment.

A une compagnie, Legros. — A une lieutenance, Reverchon.

Le premier, capitaine provisoire audit régiment, admis par le comité, sur attestations favorables de plusieurs représentans du peuple.

Le second, lieutenant au dixième bataillon de Paris, admis par le comité pour passer dans la cavalerie, à raison de ses blessures.

Dixième

Dixième régiment.

A un emploi de chef d'escadron, Cabrol. — A une sous-lieutenance, Baguel.

Le premier, capitaine au quinzième de chasseurs à cheval, admis sur attestations favorables de représentans du peuple.

Le second, maréchal-des-logis en chef au vingt-deuxième régiment de chasseurs, admis pour être proposé à une sous-lieutenance.

Onzième régiment. (Sambre-et-Meuse.)

A une lieutenance, Betemps. — A une sous-lieutenance, Derivaux.

Le premier, adjudant à l'état-major de l'armée des Pyrénées-Orientales, admis par le comité pour être proposé à une lieutenance.

Le second, adjoint aux adjudans généraux, admis sur attestations favorables de son zèle, son civisme et ses talens.

Douzième régiment.

A une lieutenance, Vulliod. — A une sous-lieutenance, Auguste Caulaincourt.

Le premier, adjoint aux adjudans généraux, admis, sur les attestations les plus favorables, pour être proposé à une lieutenance.

Le second, aide-de-camp, admis par le comité pour être proposé à une sous-lieutenance.

Quatorzième régiment. (Sambre-et-Meuse.)

A une compagnie, Caumont (Seroux). — A une sous-lieutenance, Etienne Soulier, dit Camille.

Le premier, ex-aide-de-camp des cent trente-six, admis par le

comité pour être proposé à une compagnie ; ancien et bon militaire.

Le second, volontaire en la vingt-neuvième demi-brigade, plus propre au service de la cavalerie, admis sur attestations favorables de représentans du peuple.

Dix-septième régiment. (Mayence.)

A une compagnie, Monestier. — A une lieutenance, Hertz.

Le premier, lieutenant, et le second, sous-lieutenant, admis tous deux sur la présentation du chef de brigade de ce corps, qui rend bon témoignage de ces deux officiers.

Dix-neuvième régiment.

A une compagnie, Desprès.

Lieutenant au neuvième de dragons, admis par le comité, sur témoignages avantageux des représentans du peuple, pour être proposé à une compagnie.

Vingtième régiment. (Italie.)

A une compagnie, Custines. — A une lieutenance, Barbut. — A deux sous-lieutenances, Berquette et Deschamps.

Le premier, ex-aide-de-camp, admis par le comité pour être proposé à une compagnie de cavalerie.

Le second, ex-sous-lieutenant au huitième de cavalerie, en confirmation de sa nomination faite par les représentans du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie.

Le troisième, sous-lieutenant au cinquième de dragons, y adjoint par réintégration.

Le quatrième, adjoint aux adjudans généraux, admis sur attestations avantageuses de son zèle, de son exactitude et de son intelligence.

CHASSEURS.

Second régiment. (Mayence.)

A une sous-lieutenance, Beliard.

Ex-adjudant-général, suspendu et rentré au service comme chasseur au troisième régiment de chasseurs à cheval, où il sert depuis huit mois; admis pour être proposé à une sous-lieutenance, sur attestations favorables des représentans du peuple.

Quatrième régiment. (Rhin.)

A une sous-lieutenance, Martigue.

Hussard au septième régiment, admis par le comité pour être proposé à une sous-lieutenance.

Cinquième régiment. (Nord.)

A une compagnie, Talour-Lavillenière. — A une sous-lieutenance, Levasseur-d'Armainville.

Le premier, capitaine audit régiment, y réintégré.

Le second, chasseur audit régiment, admis par le comité pour une sous-lieutenance, sur attestations favorables des représentans du peuple et des généraux.

Huitième régiment. (Mayence.)

A une compagnie, Hertziès. — A deux lieutenances, Bordas et Berckheim. — A deux sous-lieutenances, Poulain et Boulmagne.

Le premier, ex-lieutenant au vingtième de chasseurs, réintégré pour une compagnie dans un autre corps.

Le second, lieutenant adjoint audit corps par réintégration.

Le troisième, ex-lieutenant d'infanterie, chasseur au premier

régiment de chasseurs à cheval, réintégré pour une lieutenance de cavalerie.

Le quatrième, brigadier au neuvième régiment de hussards, pour sa conduite distinguée à l'affaire de Werwick et en exécution d'un décret d'avancement.

Le cinquième, sous-lieutenant au deuxième de chasseurs, réintégré.

Neuvième régiment.

A une sous-lieutenance, Delesse.

Adjoint aux adjudans-généraux, ex-chasseur audit régiment, admis sur témoignages avantageux de son zèle, de son civisme et de ses talens.

Dixième régiment. (Rhin-et-Moselle.)

A une sous-lieutenance, Mirambeau.

Chasseur audit régiment, admis par le comité pour être proposé à une sous-lieutenance.

Onzième régiment.

A une compagnie, Gust.-Alb. Dietrich. — A deux sous-lieutenances, Romilly et Bonnard.

Le premier, ex-lieutenant de cavalerie, aide-de-camp, admis par le comité pour être proposé à une compagnie audit corps.

Le second, nommé sous-lieutenant par décret du 28 frimaire, mais sans effet, par erreur d'avis, dans la vacance de cet emploi.

Le troisième, sous-lieutenant au dix-neuvième de chasseurs, réintégré.

Douzième régiment.

A une lieutenance, Génegé. — A une sous-lieutenance, Houchard.

Le premier, ex-lieutenant, réintégré, mais sans emploi,

n'ayant pas été compris dans l'organisation du treizième régiment de chasseurs à cheval.

Le second, sous-lieutenant au deuxième de chasseurs, réintégré.

Quinzième régiment.

A une lieutenance, Augustin.

Ex-lieutenant au treizième de chasseurs, réintégré, mais n'ayant pas été compris dans l'organisation de ce régiment.

Seizième régiment. (Côtes de Cherbourg.)

A une compagnie, Couturier. — A une lieutenance, Lemaire. — A une sous-lieutenance, Tridoulat.

Le premier, adjoint aux adjudans-généraux, proposé pour une compagnie de cavalerie, sur attestations favorables des représentans du peuple aux armées.

Le second, lieutenant, réintégré, non compris dans l'organisation du treizième régiment de chasseurs à cheval.

Le troisième, maréchal-des-logis en chef au quatorzième de cavalerie, admis par le comité pour être proposé à une sous-lieutenance.

Vingtième régiment. (Sambre-et-Meuse.)

A une compagnie, Fleury. — A deux sous-lieutenances, Maurin et Serrier.

Le premier, capitaine audit corps, réintégré.

Le second, adjoint aux adjudans-généraux, présenté sur attestations avantageuses de son zèle et de ses talens.

Le troisième, sergent-major au troisième bataillon du Bas-Rhin, admis par le comité pour être proposé à une sous-lieutenance de cavalerie, comme plus propre à cette arme et en récompense d'une action distinguée.

Vingt-quatrième régiment.

A une sous-lieutenance, Chaveheid.

Adjoint aux adjudans-généraux, admis par le comité à être proposé pour une sous-lieutenance, et d'après les renseignemens avantageux sur le compte de cet officier.

HUSSARDS.

Premier régiment.

A une sous-lieutenance, Bruno.

Ex-élève d'artillerie, hussard au quatrième régiment, admis pour être proposé à une sous-lieutenance.

Cinquième régiment.

A une lieutenance, Kuhn. — A une sous-lieutenance, Dupuy.

Le premier, lieutenant au quatrième régiment de Chasseurs, réintégré.

Le second, sous-lieutenant, réintégré par décret pour un emploi dans un autre régiment.

Septième régiment.

A une compagnie, Blin. — A une lieutenance, Tartarin. — A deux sous-lieutenances, Fournier et Larue.

Le premier, ex-capitaine au dixième de hussards, réintégré.

Le second, ex-lieutenant au hussards de Jemmappe, *idem*.

Le troisième et le quatrième, hussards aux quatrième régiment. Dans l'attaque du 17 germinal sous Mayence, ils n'ont pas quitté le représentant du peuple Féraud, ont couru avec

lui les plus grands dangers, et étoient recommandés par ce représentant.

Dixième régiment.

A une sous-lieutenance, Delabarre.

Hussard audit régiment, admis pour être proposé à une sous-lieutenance.

Hussards des Alpes.

A une sous-lieutenance, Bonnefons.

Maréchal-des-logis audit corps, admis par le comité à être proposé pour une sous-lieutenance de cavalerie.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor, an III.